

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre ne consentirait-elle pas à adopter maintenant cette motion sans discussion?

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre qu'il en soit ainsi?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé)** propose:

Que le comité permanent des anciens combattants soit autorisé à entendre les témoignages des porte-parole de:

1. L'Association canadienne des anciens combattants de Hong Kong;
2. L'Association nationale des prisonniers de guerre; et
3. L'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe.

au sujet de la pension d'invalidité des membres des forces armées qui furent prisonniers de guerre.

(La motion est adoptée.)

**M. MacDonald (Egmont):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre a eu l'occasion de conférer avec le secrétaire d'État au sujet de l'établissement d'un comité qui s'occuperait des affaires de la jeunesse, comme l'avait accepté le secrétaire d'État. Y a-t-il eu progrès à ce sujet ou quand le leader du gouvernement à la Chambre sera-t-il en mesure de prendre des mesures à cet égard?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore pris de décision. Je me demande s'il y aurait lieu actuellement d'en prendre une.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

**Question n° 93—M. Laprise:**

1. Des personnes ayant demandé des prestations d'assurance-chômage ont-elles dû attendre avant de les recevoir et, dans l'affirmative, a) combien d'entre elles ont dû attendre trois semaines ou plus, b) quatre semaines ou plus, c) cinq semaines ou plus, d) six semaines ou plus?

2. A Montréal, à Rouyn, combien d'employés la Commission d'assurance-chômage ont-ils dû travailler des heures supplémentaires en octobre, novembre et décembre 1971?

3. Combien d'heures supplémentaires ces mêmes employés ont-ils travaillé?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Les statistiques ne sont pas tenues sur les délais.

2. Nombre d'employés qui ont travaillé en temps supplémentaire	Octobre	Novembre	Décembre
	1971	1971	1971
Bureau régional, Montréal.....	410	541	544
Bureau de district de Rouyn...	30	28	37
3. Nombre d'heures en temps supplémentaire	Octobre	Novembre	Décembre
	1971	1971	1971
Bureau régional de Montréal...	5559	9314	11228
Bureau de district de Rouyn...	799	649	750

[M. l'Orateur.]

### COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES DEMANDES DE PRESTATIONS

**Question n° 99—Mr. Marshall:**

Combien d'enveloppes de renseignements à l'intention des prestataires a-t-on fait parvenir aux bureaux d'assurance-chômage de a) Saint-Jean, b) Gander, c) Grand Falls et d) Corner Brook à Terre-Neuve?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Le terme «enveloppes de renseignements» a été interprété comme «demandes» reçues des prestataires. a) Le bureau de Saint-Jean a reçu 3,576 demandes de prestations en février 1972. b) Il n'y a pas de bureau à Gander. c) Le Centre de renseignements à Grand Falls ne traite pas les demandes de prestations. d) Le bureau de Corner Brook a reçu 947 demandes en février 1972.

### LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX—LES JEUNES DÉLINQUANTS

**Question n° 188—M. Orlikow:**

1. Combien de jeunes délinquants sont détenus à l'heure actuelle dans les pénitenciers fédéraux?

2. Dans combien de cas des travailleurs sociaux, des agents de surveillance, des psychiatres et autres spécialistes ont-ils fait des recommandations avant la sentence?

3. Quelles sont les possibilités, s'il en est, de séparer les jeunes délinquants des détenus adultes?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Par le ministère du solliciteur général: 1. Un (aux termes de l'article 21 de la loi sur les pénitenciers).

2. Un (pour le même jeune délinquant).

3. Ce jeune délinquant est détenu, en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi sur les pénitenciers, à l'Institution Drumheller, Drumheller (Alberta), où le Programme sur les jeunes délinquants est en vigueur.

### LES FONCTIONNAIRES DE L'ANCIEN MINISTÈRE DU COMMERCE

**Question n° 197—M. Burton:**

1. Combien y avait-il d'employés à plein temps à l'ancien ministère du Commerce avant sa fusion avec le ministère de l'Industrie?

2. L'intervalle de classes étant fixé à \$1,000, quelle était la ventilation de ceux d'entre eux qui avaient un traitement annuel supérieur à \$15,000?

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. A compter du mois de mars 1969, le nombre d'employés qui travaillaient à temps plein à l'ancien ministère du Commerce était de 1,961.

2. On ne tient pas de relevés qui donnent rapidement des renseignements sur la ventilation des salaires. Toutefois, en mars 1969, le nombre d'employés qui avaient un traitement supérieur à \$15,000 par an était de 170.

### LES FONCTIONNAIRES DE L'ANCIEN MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

**Question n° 199—M. Burton:**

1. Combien y avait-il d'employés à plein temps au ministère de l'Industrie avant sa fusion avec le ministère du Commerce?

2. L'intervalle de classes étant fixé à \$1,000, quelle était la ventilation de ceux d'entre eux qui touchaient un traitement annuel supérieur à \$15,000?